

CMP : quinze ans de travaux, et maintenant ?

Miriam Moser (UDC)

L'organisation de la psychiatrie jurassienne fait l'objet de réflexions depuis 2010. Celles-ci concernent aussi bien les prestations offertes à la population que le fonctionnement et la gouvernance du Centre Médico-Psychologique (CMP).

Dans sa réponse à la question écrite no 2928 de Mme Josiane Daepp, le Gouvernement retraçait les travaux du groupe « Refondation de la psychiatrie jurassienne », dont le rapport a été déposé en février 2013, puis ceux du comité de pilotage accompagné par un mandataire externe. Un second rapport a été déposé au Département de l'économie et de la santé à l'été 2016. Le Gouvernement indiquait que ce dernier processus avait coûté 340'000 francs nets à l'État, mais qu'il n'avait pas encore pris position sur les propositions relatives à la gouvernance, notamment en raison des liens avec le dossier Moutier.

Aujourd'hui, le CMP demeure un « établissement cantonal sans personnalité juridique », selon l'article 4 de l'ordonnance concernant les unités de soins psychiatriques. Un processus d'autonomisation est en cours depuis 2023 et un chargé de projet a été nommé en 2026. Après les travaux déjà réalisés, il importe de savoir ce qui en a résulté et comment la démarche actuelle pourra améliorer concrètement le fonctionnement du CMP.

Dès lors, le Gouvernement est prié de répondre aux questions suivantes :

1. **Quel bilan le Gouvernement tire-t-il des démarches menées depuis 2010 et quels éléments des travaux précédents seront repris dans le projet actuel ?**
2. **Les rapports déposés en 2013 et en 2016 ont-ils été publiés ou transmis au Parlement et aux commissions parlementaires concernées ? Dans le cas contraire, pour quelles raisons ne l'ont-ils pas été et le Gouvernement est-il disposé à les rendre accessibles ?**
3. **Combien le projet d'autonomisation a-t-il coûté depuis 2023, quel est son coût total prévu et sur quelle durée ce budget est-il établi ?**
4. **Dans quelle mesure la place de Moutier au sein du dispositif psychiatrique cantonal et régional conditionne-t-elle aujourd'hui l'avancement ou l'aboutissement du projet d'autonomisation ?**
5. **Après quinze ans de réflexions sur l'organisation de la psychiatrie jurassienne, qu'est-ce qui permet au Gouvernement de penser que le projet actuel d'autonomisation aboutira cette fois à une décision et à une amélioration concrète du fonctionnement du CMP ?**

Nous remercions le Gouvernement pour ses réponses.

Miriam Moser (UDC)

Co-signataires

- Francine Stettler (UDC)

- Irmin Rais (UDC)
- Lionel Montavon (UDC)
- Alain Koller (UDC)
- Francis Carnal (UDC)
- Stéphane Girardin (UDC)
- John Moser (UDC)
- Lysiane Farner (UDC)
- Cindy Spies (UDC)
- Frédéric Juillerat (UDC)

Intervention déposée officiellement le 30 septembre 2026